



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MAI 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : DRANO Rodolphe donne son pouvoir à Samuel GESTRAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, RIGAUD Marie-Pierre donne pouvoir à Marie-Laure DUPUY-CHANET

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-34 DU 05-05

PROJET DE MODIFICATION DU CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la préfecture de Maine et Loire nous informant de la modification du classement sonore des voies bruyantes.

Ces modifications font suite notamment aux travaux effectués sur les réseaux routiers et ferroviaires. Ce classement a pour effet principal de définir les normes d'isolement acoustique de façade qui s'appliqueront à toute construction dans un secteur de nuisance sonore.

Le classement sonore ne constitue ni une servitude, ni une règle d'urbanisme, mais une règle de construction. Le report du classement sonore dans les documents d'urbanisme est obligatoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce projet de modification du classement des voies bruyantes en l'absence de valeurs contradictoires que celles reçues de la préfecture.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet de modification du classement des voies bruyantes, en l'absence de valeurs contradictoires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Grégory WARY

Etriché, le 12 mai 2025

Le Maire

David LAGLEYZE

